

L'ORIGINE DU DRAPEAU TRICOLORE

De M. Louis Duval, dans l'*Indépendant de l'Orne* (2 octobre 1916) :

Ces trois couleurs, symbole de la révolution triomphante, figuraient depuis le quinzième siècle sur les drapeaux de la maison du roi. Le rouge avait été emprunté à l'oriflamme de saint Denis, le bleu à la chappe de saint Martin, l'un des patrons de la France. Quant au blanc, il fut adopté sous Charles VI, pour distinguer nos drapeaux de ceux des Anglais, avec lesquels nous étions en guerre et qui avaient abandonné la couleur blanche, qui était celle de leur patron saint Georges, pour prendre le rouge, qui rappelait notre oriflamme, afin d'affirmer leur droit de souveraineté sur la France. L'exactitude de ces renseignements, reproduits par Larousse, a été vérifiée et mise hors de doute par l'excellent travail de M. Gustave Desjardins sur les *Drapeaux français*, publié par lui après la Commune, d'après les documents authentiques conservés aux archives de Versailles et de Paris. Au reste, il suffit d'ouvrir les *Anciens Etats de la France* pour être édifié complètement sur ce point. Dans l'*Etat de la France*, dédié au roi, de l'année 1694, je lis ceci au chapitre des colonels généraux : " Le colonel général, à cause de sa charge, met derrière l'écu de ses armes quatre ou six drapeaux des *couleurs du roy*, qui sont *blanc, incarnat et bleu.* "